

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°037

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 44

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 11 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 5 mars 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjointes au Maire

DESCAMPS Christiane, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Zakia BOUZIDI

Monsieur Dominique DANDRIEUX

Madame Marie-francoise MESSEZ

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Philippe ALLAIN

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Madame Princesse GRANVORKA

Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ

Madame Véronique DAUVERGNE

Monsieur Lewis CHARTIER

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Margaux HOUIS

Monsieur Pierre SACK

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Damien BIDAL

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Finances/

OBJET : Budget Primitif 2021 du budget annexe du Centre Municipal de Santé

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2312-1 et L 2312-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

Vu la Loi de finances pour 2021 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu en séance du conseil municipal du 11 février 2021 ;

Vu la délibération n°237 du 27 septembre 2012 relative à l'évolution de la forme juridique du centre municipal de santé par la mise en place d'une régie dotée de la seule autonomie financière ;

Vu le projet de budget primitif 2021 du centre municipal de santé ;

Vu la note de présentation du budget annexée à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°1 Moyens généraux – fonctions supports, réunie le 10 mars 2021 ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

APPROUVE le budget primitif 2021 du budget annexe du centre municipal de santé équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 5 684 691 €

Recettes : 5 684 691 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 82 618,51 €

Recettes : 82 618,51 €

DIT que le Maire est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Reçue en préfecture le : 23/03/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210311-lmc119820-DE-1-1
Publiée le : 24/03/21
Certifiée exécutoire : 24/03/21

Le Maire,

Karine FRANCLÉ

